



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

15 juin 2023

DATE D’AFFICHAGE

16 juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 22

OBJET :

**Tarifs
Restauration scolaire,
Accueil périscolaire, Accueil
de loisirs et Etude surveillée
2023-2024**

Pour : 18
Contre : 4
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le :

Publiée le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L’an deux mille vingt-trois, le 22 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Hervé FRANEL, Stéphane RAYNAL, Guy Charles HUMBERT, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, José AZEVEDO, Annick BAZIN, , Stéphane LEPECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Léa PHALIPPOUX

Étaient absents excusés :

Monsieur Laurent PERTHUIS
Madame Alexa PELAGE
Madame Claire HERLIN
Madame Maria PIRKA
Madame Jacqueline GALEAZZI
Madame Charlène METAUT

Donne pouvoir à :

Monsieur Ariel SHEPS
Madame Stéphanie MARTINS VIANA
Madame Mariannick MORVAN
Madame Marie Solange GRILLOT
Monsieur Hervé FRANEL
Monsieur Stéphane RAYNAL

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Christine DAVOINE, Julien CAYZAC, Laure CHENU, Ghislaine LESAGE et Agostino MUZZIN.

DELIBERATION

**TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL PERISCOLAIRE,
ACCUEIL DE LOISIRS ET ETUDE SURVEILLEE
2023-2024**

Madame Le Maire expose à l’assemblée que chaque année, les tarifs périscolaires sont réévalués suite à une étude des coûts de structure, d’approvisionnement et d’encadrement.

Compte tenu de la forte hausse des prix cette année et de l’inflation notamment l’alimentation, les tarifs périscolaires seront réévalués de + 5 %

Il a été décidé de ne pas suivre l’évolution du coût de la vie, comme cela avait été annoncé les années précédentes

Il convient donc de proposer les tarifs en vigueur concernant la restauration scolaire, l’accueil périscolaire, l’accueil de loisirs et l’étude surveillée pour la rentrée de septembre 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU l’avis de la Commission scolaire du 07 juin 2023,

VU l’avis de la Commission Finances du 15 juin 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE

Pour : 18

Contre : 4

Messieurs Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH et
Mesdames Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX et Léa PHALIPPOUX.

Abstention : 0

FIXE comme indiqué en annexe, les tranches de quotient familial, les tarifs de restauration scolaire, d'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs, de l'étude, à compter du 1^{er} septembre 2023.

PRECISE que les tarifs :

- pour l'année scolaire 2023-2024 seront augmentés de + 5 %.
- pour les années suivantes, devraient être ajustés selon évolution du « coût de la vie ».

RAPPELLE que les modalités, d'inscription, de paiement et de remboursement sont fixées par le règlement intérieur d'utilisation des restaurants scolaires, de l'accueil de loisirs et des accueils périscolaires.

DIT que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7067 du budget en cours.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.



Le Maire,
Marianick MORVAN

RESTAURATION SCOLAIRE - ACCUEIL PRE et POST SCOLAIRE- ACCUEIL DE LOISIRS

ANNEXE

Tarifs Applicables à compter du 1^{er} septembre 2023 (En Euros) - Tarifs avec 5% d'augmentation

QUOTIENT FAMILIAL ou QUALITE	1	2	3	4	5	6	7	Non fertois	Enseignants & Personnel Communal
	Inférieur à 266	De 266,01 à 355	De 355,01 à 473	De 473,01 à 631	De 631,01 à 842	De 842,01 à 1122	Sup à 1122.01		
Restauration scolaire (1) Tarif repas / jour	1.71	2.59	3.03	3.47	3.92	4.35	4.80	7.77	5.23
Tarif PAI / jour	1.10	1.69	1.98	2.28	2.57	2.86	3.15	5.15	
Accueil périscolaire Tarifs à la demi-heure - de 07h00 à 08h30 - de 16h30 à 19h00	0.50	0.64	0.70	0.78	0.84	0.90	0.97	1.47	
Gouter	en sus 0,30 € pour le goûter								
Accueil de loisirs - demi-journée sans repas - demi-journée avec repas - journée avec repas	3.30 5.51 8.82	4.32 7.25 11.58	4.83 8.13 12.96	5.33 9.05 14.38	5.85 9.92 15.76	6.35 10.79 17.15	6.86 11.66 18.52	11.03 18.80 29.82	
Etude Surveillée (tarif à la soirée)	1.32	1.76	1.98	2.20	2.43	2.65	2.87	5.51	
Nombre de familles année scolaire 2022-2023	27	08	22	23	22	63	78	18	

(1) Dispositif cantine "tarification sociale" (jusqu'à la fin de l'aide de l'Etat)

	QUOTIENT FAMILIAL ou QUALITE			
	1	2	3	4
	Inférieur à 266	De 266,01 à 355	De 355,01 à 473	De 473,01 à 631
Restauration scolaire Tarif repas et PAI / jour	1,00	1,00	1,00	1,00